

COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2015

Date de la convocation : 24 Janvier 2015

Date d'affichage du P.V. : 9 Février 2015

Nombre de membres afférents au Conseil municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de votants	: 14 (+ 1 pouvoir)

Membres en exercice : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; Mme ROSSI Véronique ; M. RIDOUX Christian ; M. FRABOULET David ; M. BOUCHER Éric ; Mme GOSSELIN-VOISIN Yveline ; Mme LECLERCQ Caroline ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ; Mme MATHON Christine ; M. BAUDELOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe.

Absent excusé : Daniel JACOB (donne pouvoir à Madame Christine MATHON)

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : M. FRABOULET David

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Répartition 2015
- ➔ Présentation des restes à réaliser
- ➔ Attribution d'une subvention aux enfants d'Oresmaux participant au séjour ski
- ➔ Renouvellement du matériel informatique de la bibliothèque
- ➔ Fixation des tarifs des festivités 2015

Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

Madame le Maire présente aux membres du conseil le projet de la mise en conformité des entrées des bâtiments publics (Mairie, Église, Bibliothèque et Salle Polyvalente) établi par ACCESMETRIE à la demande de la Communauté de Communes du Canton de Conty.

- Pour un montant de travaux estimé à 12 626.35 € HT.
Correspondant au devis présenté par l'entreprise AM3D.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR 30 %	3 787.90 €
Part revenant au maître d'ouvrage	
- Fonds propres HT	8 838,45 €

Pour extrait conforme, le Maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

2- PRÉSENTATION DES RESTES A RÉALISER.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les budgets primitif M14 de la commune d'Oresmaux pour l'exercice 2014 ;
- Considérant qu'il appartient à l'ordonnateur d'arrêter l'état des restes à réaliser au 31 décembre de l'exercice précédent afin de régler les factures d'investissement avant l'élaboration des budgets de l'exercice en cours.

Madame le Maire fait état des programmes en cours se poursuivant sur l'exercice 2015.

Elle demande que les crédits restants, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, soient reportés au budget primitif 2015.

Au budget principal de la commune, il reste à réaliser les programmes suivants :

✦ Dépenses d'investissement d'un montant global de 70 000 €

Article	Prévu	Reste à réaliser
21534 Réseaux d'électrification	156 777	70 000
TOTAL	161 561	70 000

✦ Recettes d'investissement d'un montant global de 9 000 €

Article	Prévu	Reste à réaliser
13282 Autres FDE-France Tel-ADEME	140 265	9 000
TOTAL	140 265	9 000

Après délibération, les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, que soient reportés au budget primitif 2015 : soixante-dix mille euros (70 000 €) en dépenses, et neuf mille euros (9 000 €) en recettes.

3- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ENFANTS D'ORESMAUX PARTICIPANT AU SÉJOUR SKI.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Collège d'Ailly sur Noye, relatif à la participation de la commune pour les élèves de 5^{ème} participant au séjour ski en 2015.

Une aide financière peut être apportée aux familles dont les enfants participent à ce séjour.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'allouer le montant de :

- 40 € par enfant de 5^{ème} participant au séjour ski d'une semaine.

Elle précise que 5 élèves sont concernés cette année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'attribuer à chaque enfant, la somme proposée. Cette subvention sera versée directement aux familles, après le séjour, à la demande du collège d'Ailly sur Noye.

4- RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Madame le Maire informe les membres du conseil que le matériel informatique de la bibliothèque est obsolète, et qu'il ne permet plus de satisfaire les besoins des usagers ni d'installer le nouveau logiciel de gestion (Orphée.net). Madame le Maire donne lecture du devis.

Elle ajoute que des subventions auprès de la Bibliothèque Départementale de la Somme (BDS) et de la DRAC peuvent être demandées à hauteur de 40 %.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier ce renouvellement à l'entreprise IDEATION Informatique et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches de financement et de demandes de subventions nécessaires.

SOIT :

Montant HT Matériel Informatique : 5 752,00 €

Montant HT Logiciel Orphée.net : 1 500,00 €

TOTAL DEPENSES HT : 7 252.00 €

Taux de subvention : 40 %
Soit HT : 2 900,80 €

Fonds propres HT: 4 351.20 €

5- FIXATION DES TARIFS DES FESTIVITÉS 2015.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la régie de recettes pour la commission des fêtes d'Oresmaux instituée par délibération en date du 28 mars 2014 ;
- Considérant la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux différentes manifestations annuelles ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer, le prix du carton pour le loto, le droit de place pour la réderie, le prix du repas pour la fête locale, le tarif des boissons ainsi que la participation forains valable pour toutes les manifestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les tarifs suivants :

MANIFESTATIONS	TARIFS
LOTO COMMUNAL	1,50 € le carton 7,50 € les 6 cartons 15,00€ les 13 cartons
REDERIE	3,00€ les 5 mètres
REPAS FÊTE LOCALE	Enfant : 10,00 € Adulte : 20,00€

Cette année encore, Arnaud GUIMARD animera cette manifestation, le Samedi 5 Septembre 2015.

BOISSONS NON ALCOOLISÉES		TARIFS
Jus de Fruits – Coca-Cola – Orangina – Perrier – Bière (canette)		1,50 €
Bouteille d'eau minérale		1,00 €
Café		0,50 €
BOISSONS ALCOOLISÉES		
Bouteille : kir – vin blanc – vin rouge – rosé - cidre		6,00 €
Verre : kir - vin blanc – vin rouge – rosé - cidre		1,00 €
Bière Pression		2,00 €
Mousseux		8,00 €
Champagne		18,00 €

FEU DE LA SAINT JEAN :

Madame le Maire : Que fait-on cette année ? Fait-on appel à un professionnel ou le fait-on nous-même ?

Après discussion, les membres du conseil ont décidé de le faire eux-mêmes. (Caroline LECLERCQ, Yveline GOSSELIN-VOISIN et Philippe GALAND ne pourront être présents).

Les conseillers décident d'attendre différents devis pour mettre en place le tarif du repas.

BONS D'ACHAT :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que chaque année la commune distribue des bons d'achat :

- à Noël pour les enfants des employés communaux de 11 à 16ans (bon de 20 €)
- au 14 juillet pour les enfants partant en 6^{ème} (bon de 20 €) et les collégiens ayant reçu leur brevet des collèges avec « Mention Bien », (bon d'achat de 15 €) ou Très Bien (bon d'achat de 20 €)

Elle précise qu'il y a également un bon d'achat de 20 euros pour les gagnants des maisons fleuries, du fleuriste « LE LISON » qui participe à la sélection et offre une fleur aux lauréats.

PARTICIPATION FORAINS :

Madame le Maire donne lecture du courrier des forains qui animeront la fête locale ainsi que la foire au boudin. Elle dresse un tableau récapitulant les diverses demandes, à savoir :

	FORAINS	MANÈGES	PARTICIPATIONS
Fête locale	* RICHARD Alexandre	Manège enfantin	430 €
Foire au boudin	* BOULANGER Jacky	Manège enfantin	430 €

Elle propose au Conseil Municipal d'approuver ou non les participations demandées, et rappelle qu'il est de plus en plus difficile de faire venir des manèges lors de nos deux fêtes.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ Aménagement du terrain de tennis :

Madame le Maire : Véronique as-tu eu ton devis de COLAS ?

Véronique ROSSI : Non, impossible de les joindre !

Madame le Maire : J'ai contacté l'entreprise ATPS, celle qui s'occupe de l'entretien de nos jeux !

Je lui ai demandé 2 devis :

- 1) Aménagement en skate-park : qui comprend la remise en état du grillage, le démoussage du terrain de tennis et la mise en place de 2 rails et 2 tremplins de différentes tailles ainsi que le panneau d'information
PRIX HT : 9 778.60 €
- 2) Réfection du court de tennis : comprenant le nettoyage de la surface (démoussage et anti-mousse) remise en état des peintures verte, rouge, blanche et des bancs, réfection complète du grillage, remplacement du filet, vérification des poteaux.
PRIX HT : 9 480.80 €

Après discussion, les conseillers décident de laisser ce dossier en attente pour le moment.

◆ Spectacle AMUSEON :

Madame le Maire informe les membres du conseil que la bibliothèque propose de faire venir la Compagnie AMUSEON à la salle polyvalente le 24 Avril 2015.

Elle ajoute que ce spectacle coûte 550 €.

Approbation à l'unanimité.

Madame le Maire demande si l'entrée de cette manifestation sera payante.

L'ensemble du conseil vote pour l'entrée gratuite.

◆ Contrat de maintenance ATPS :

Madame le Maire propose aux conseillers de renouveler le contrat de maintenance de l'entreprise ATPS pour l'année 2015 pour le même prix que l'année dernière soit 920.26 € HT divisé en 4 trimestres = 230.06 € HT

Approbation à l'unanimité.

◆ Agence de l'eau :

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'Agence de l'eau a mis en place une consultation du public sur « l'eau, les inondations, le milieu marin : Quelles actions ? » du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015. Elle ajoute que tout le monde peut y participer sur le site internet <http://consultation.eau-artois-picardie.fr>

◆ Tenue du bureau de vote :

Dimanche 22 Mars

8h00 à 10h00	Michèle PERONNE	Philippe DARNOUX	Christian RIDOUX
10h00 à 12h00	Caroline LECLERCQ	David FRABOULET	Yveline GOSSELIN-VOISIN
12h00 à 14h00	Lysiane DAIRE	Hervé BERTRAND	Christine MATHON
14h00 à 16h00	Martine GARNIER	Daniel JACOB	Véronique ROSSI
16h00 à 18h00	Eric BOUCHER	Philippe GALAND	Antoine BAUDELLOT

Dimanche 29 Mars

8h00 à 10h00	Michèle PERONNE	Antoine BAUDELLOT	Christian RIDOUX
10h00 à 12h00	Caroline LECLERCQ	David FRABOULET	Yveline GOSSELIN-VOISIN
12h00 à 14h00	Lysiane DAIRE	Hervé BERTRAND	Christine MATHON
14h00 à 16h00	Martine GARNIER	Daniel JACOB	Véronique ROSSI
16h00 à 18h00	Eric BOUCHER	Philippe GALAND	Philippe DARNOUX